

Laboratoires de biologie médicale : le dépistage des IST possible sans ordonnance



© 2024 Les Echos Publishing

Le dépistage de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) peut désormais être réalisé, sans ordonnance, dans tous les laboratoires de biologie médicale à la demande du patient. L'objectif : diversifier l'offre de dépistage et élargir l'accès à la prévention.

Commissaires de justice : de nouvelles activités accessoires



© 2024 Les Echos Publishing

Les commissaires de justice peuvent exercer, à côté de leur

activité principale, différentes activités accessoires : administrateur de biens, agent d'assurance, médiateur judiciaire ou à titre conventionnel. Des activités accessoires qu'il est possible d'exercer après en avoir informé la chambre régionale dont ils relèvent ainsi que le procureur général près la cour d'appel dans le ressort de laquelle est établi leur office.

Des décrets récents viennent d'ajouter deux activités accessoires à cette liste :

- l'activité de professionnel qualifié, chargé de la vérification et de l'approbation des comptes de gestion de majeurs protégés ;
- et celle d'intermédiaire immobilier en vue de la vente d'un bien dont ils assurent déjà l'administration et en vertu d'un mandat écrit aux fins de rechercher un acquéreur, le mettre en relation avec son mandant et négocier les termes de la transaction immobilière.

À noter : ces nouvelles activités peuvent être exercées par les commissaires de justice depuis le 1^{er} septembre 2024.

[Décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024, JO du 3](#)

[Décret n° 2024-673 du 3 juillet 2024, JO du 5](#)

© 2024 Les Echos Publishing

Ergothérapeutes : faculté de renouveler les prescriptions



© 2024 Les Echos Publishing

Pour simplifier le parcours de soins des patients, les ergothérapeutes sont désormais autorisés à renouveler, dans certaines conditions, les prescriptions de séances délivrées par les médecins.

Notaires : point de départ du délai d'une action en responsabilité



© 2024 Les Echos Publishing

L'action en responsabilité intentée contre un notaire par des personnes ayant fait l'objet d'un redressement fiscal à la suite d'une donation d'actions actée par ce dernier peut valablement être engagée plus de 10 ans après le redressement.

Pharmaciens : ouverture d'officines dans les territoires fragiles



© 2024 Les Echos Publishing

Un décret vient de préciser les critères permettant d'identifier les territoires fragiles au sein desquels des officines peuvent être ouvertes, par voie de transfert ou de regroupement, dans des communes de moins de 2 500 habitants.

Médecins : déduction forfaitaire du bénéfice imposable



© 2024 Les Echos Publishing

Les médecins conventionnés du secteur I peuvent appliquer des déductions forfaitaires spécifiques sur leur bénéfice

imposable.

Masseurs-kinésithérapeutes : publication du rapport d'activité de l'Ordre



© 2024 Les Echos Publishing

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, qui rassemble plus de 105 000 praticiens en France, a publié cet été son rapport d'activité pour l'année 2023. L'occasion de revenir sur les nombreuses actions menées l'an dernier.

Avocats : montant d'une convention d'honoraires en cas d'urgence



© 2024 Les Echos Publishing

En l'absence de convention d'honoraires, les tribunaux fixent le montant des honoraires en fonction des usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de sa notoriété et de ses diligences.

Biologistes : une démographie toujours en baisse



© 2024 Les Echos Publishing

Dans son étude annuelle sur la démographie de ses professions, le Conseil de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) consacre une section aux évolutions et aux tendances des praticiens biologistes en 2023.

Géomètre-expert : responsabilité en cas de règlement d'urbanisme illégal



© 2024 Les Echos Publishing

Le géomètre-expert qui dépose une demande de permis d'aménager auprès d'une commune doit appliquer les règles d'urbanisme en vigueur à la date de ce dépôt, quand bien même ces règles sont ultérieurement déclarées illégales.